

DOSSIER DE PRESSE

Rythmes scolaires

La rentrée 2013 à Angers Mode d'emploi



Responsable des relations presse Ville d'Angers

Corine Busson-Benhammou

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

L'engagement de la Ville d'Angers depuis trois ans

En mai 2008, lors de la publication par le ministère de l'éducation nationale du décret supprimant la classe le samedi matin, la Ville d'Angers s'est saisie du dossier. Le décret stipulait la possibilité pour les écoles de s'organiser sur neuf demi-journées en comprenant le mercredi à la place du samedi. C'est ainsi qu'en lien avec les parents d'élèves, les enseignants et les partenaires locaux, sur l'ensemble des écoles de la ville, une réflexion sur la réorganisation du rythme scolaire a été menée à l'échelle de la ville. Celle-ci a abouti à l'expérimentation menée depuis trois ans par l'école de l'Isoret. Une expérimentation réussie qui sera déployée à l'ensemble des écoles angevines dès la rentrée 2013.

Suite à une demande des parents et des enseignants, le groupe scolaire de l'Isoret s'est engagé à la rentrée 2009 dans l'élaboration d'un nouvel aménagement des temps scolaires et péri scolaires. Convaincue du bien-fondé de l'organisation sur neuf demi-journées, la Ville d'Angers a soutenu le groupe scolaire dans cette démarche, notamment en réfléchissant à des solutions pour faire le lien entre l'école et l'accueil de loisirs le mercredi. La modification du calendrier scolaire est un enjeu important qui a de nombreuses incidences : sur les accueils du matin et soir, la restauration, les activités péri et extra scolaires. Ainsi, l'évolution des temps de l'enfant ne peut être pensée sans prendre en compte, l'offre socio-éducative sportive, culturelle et artistique locale.

Ainsi depuis trois ans, l'évaluation est mise au point sur le champ de « L'enfant, sa santé, sa scolarité ». Conduite par Claire Leconte, professeur chrono biologiste et professeur en psychologie de l'éducation, avec la collaboration de Christophe Boujon, maître de conférence en psychologie cognitive, de stagiaires de l'IUFM et d'étudiants, cette évaluation « à 360° » vise à apprécier les incidences du nouveau rythme scolaire sur le développement de l'enfant : sommeil, vie quotidienne (petit déjeuner, alimentations...), attention et apprentissages, comportements (école, péri-scolaire, loisirs...), qualité de vie scolaire (climat...), professionnelle (enseignants, autres intervenants...), familiale (enfants et parents).

Ce sont le bien-être et la réussite scolaire de l'enfant qui sont au cœur de cette réflexion. Articuler au mieux les différents temps et activités, mieux les équilibrer tout en conservant des repères structurants et en prenant en compte les temps indispensables de récupération... tels sont les éléments qu'il était nécessaire de questionner.



Sommaire

La méthode angevine, intervention de Frédéric Béatse, maire d'Angers	p 4
Les écoles publiques angevines passent à la semaine de 4 jours et demi	p 6
Les Chiffres clés	p 7
Le nouvel emploi du temps	p 8
3 h 30 d'activités périscolaires	p 9
À propos du mercredi	p 10
Ce qu'ils en pensent	p 12
Retour sur la concertation	p 13

La méthode angevine, intervention de Frédéric Béatse, maire d'Angers

Pourquoi passer à quatre jours et demi dès la rentrée 2013 ?

Nous appliquons une décision gouvernementale. À la rentrée 2013, la semaine passe à quatre jours et demi sauf dans les communes qui ont fait une demande de report. Nous n'avons aucune raison de réclamer cette dérogation car nous sommes capables d'assumer ce changement maintenant, d'autant que nous avons déjà expérimenté la semaine de quatre jours et demi dans un groupe scolaire, celui de l'Isoret.

Pourquoi attendre alors que tous les spécialistes de l'enfance s'accordent à dire que cette réforme est un progrès par rapport à la situation actuelle ? En outre, l'Etat accompagne financièrement les communes qui mettent en œuvre la réforme dès 2013. Cette aide nous sera bien utile quand on sait que toute réforme nécessite des ajustements, donc des surcoûts.

Quels sont les avantages de cette réforme ?

Je tiens à faire un petit rappel historique. En 2008, en dépit du bon sens, le gouvernement d'alors supprimait l'école le samedi matin. Médecins, chercheurs, psychologues, enseignants... tous les spécialistes de la question ont aussitôt crié à l'aberration. On concentrait, sur seulement quatre jours, un temps d'apprentissage qui était déjà auparavant réputé comme l'un des plus soutenus au monde. Quatre jours et demi ce n'est qu'un retour à un rythme plus respectueux des enfants.

En effet, pour bien grandir, les jeunes enfants ont besoin avant tout de régularité dans leur rythme de vie et leur sommeil. Moins de ruptures, c'est moins de fatigue accumulée, donc moins de stress, de maladies, de difficultés d'attention, de troubles du comportement, de violence... Et quand les enfants vont mieux, les enseignants et les parents sont, eux aussi, moins stressés.

Comment cela se traduit dans vos choix ?

Premièrement : en réinvestissant le mercredi matin, on déconcentre les apprentissages. Deuxièmement : en mettant en place deux fois par semaine, à partir du milieu d'après-midi, des activités périscolaires gratuites, on ouvre de nouveaux horizons aux enfants. Cette meilleure prise en charge profitera avant tout aux enfants issus des milieux modestes qui n'avaient pas nécessairement accès à ce type d'activités. Il ne faut jamais oublier le versant social de cette réforme. D'autant que nous savons, grâce à notre expérience de l'Isoret, que nos animations périscolaires peuvent créer un climat de confiance et renouveler la relation avec l'école de certains enfants réticents.

Comment avez-vous procédé pour faire votre choix d'organisation de la semaine ?

Depuis le début de l'année, nous avons multiplié les rencontres avec tous les acteurs du milieu éducatif : direction académique, direction diocésaine, enseignants, parents d'élève, personnels municipaux, maison de quartier, associations sportives, culturelles et d'éducation populaire... Ainsi, nous avons pu avoir la vision la plus globale afin de proposer en ce 13 avril la solution qui nous semble la plus équilibrée. Cette rencontre du

13 avril destinée aux parents est d'ailleurs l'aboutissement d'un important processus de concertation mené auprès des familles angevines. Des centaines de personnes ont ainsi participé à nos cinq rencontres dans les quartiers. Un intérêt qui a été confirmé par le nombre considérable de retours de notre questionnaire envoyé à toutes les familles. 4 000 réponses sur les 9 000 familles destinataires !

Pourquoi avoir choisi le mercredi matin et non un retour au samedi matin ?

Le cadre réglementaire d'application de la réforme préconise l'école le mercredi matin sauf dérogation. Il ne nous a pas semblé utile de faire cette demande de dérogation car un retour au samedi matin était plus compliqué à mettre en œuvre pour les familles ; je pense notamment aux enfants de parents séparés. À noter également qu'avec l'école le mercredi matin, on redonne plus de régularité dans le rythme de la semaine. En effet, comme il n'y a pas école le lendemain, le mardi soir est aujourd'hui dans beaucoup de familles une soirée où les enfants se couchent plus tard et donc dérèglent leur sommeil.

Pourquoi avoir mis deux grandes plages d'animations périscolaires par semaine et non quatre plus petites ?

Nous avons bien sûr soupesé avantages et inconvénients de ces deux possibilités. Au final, programmer deux grandes plages d'activités périscolaires hebdomadaires nous semble le meilleur choix. Cela paraît la solution la plus adaptée afin d'offrir aux intervenants le temps nécessaire de faire vivre leurs activités. Sur le plan pratique, les mêmes intervenants pourraient ainsi avoir en charge deux groupes scolaires d'un même secteur : les lundis et jeudis après-midi dans le premier, les mardis et vendredis après-midi dans le second. C'est une manière de créer des emplois moins précaires, mieux formés et plus stables.

Enfin, notre organisation maintient une pause méridienne de deux heures très utile pour permettre aux enfants d'avoir une vraie pause déjeuner. Côté inconvénient : sur deux jours par semaine, on déroge à la règle qui voulait que les journées de classe ne dépassent pas une durée de 5 h 30.

Un mot sur les futures animations périscolaires dont la Ville aura la charge ?

Ce que nous souhaitons, c'est appliquer au mieux sur le terrain cette réforme et mobiliser le maximum d'acteurs locaux afin qu'elle soit un succès pour les enfants et pour leur réussite scolaire. Je tiens à le rappeler, la Ville n'intervient surtout pas dans le domaine de l'enseignement qui relève de l'Education Nationale. Néanmoins, dans le cadre de nos animations, nous essayerons au maximum d'établir des passerelles entre nos animations et ce qui se passe dans les écoles et dans les quartiers. Il s'agit pour nous d'assurer une continuité éducative. On dit souvent que l'astronomie est une belle approche pour faire de la géométrie sans s'en rendre compte. C'est ça l'esprit de ce que nous voulons mettre en place. Pourquoi ne pas faire appel également à des parents qui ont des talents ou des compétences ? Valoriser le végétal et la culture scientifique, voilà encore un beau défi. Nous établirons également certains objectifs. Cela pourrait être, par exemple en primaire, que tous les écoliers angevins sachent trouver facilement un livre dans une bibliothèque.

Les écoles publiques angevines passent à la semaine de 4 jours et demi

A la rentrée de septembre 2013, les 9 300 enfants inscrits dans les écoles publiques angevines auront classe le mercredi matin. Le temps ainsi libéré sur les autres jours d'école leur permettra de bénéficier de deux grandes plages d'activités périscolaires hebdomadaires, de 15 h à 16 h 45.

Dans la moitié des établissements scolaires, ces animations gratuites seront programmées les lundis et jeudis. Dans l'autre moitié, elles auront lieu les mardis et vendredis.

Mieux répartir les temps d'apprentissages

Pour les enfants, cette réforme va représenter un véritable changement dans leurs rythmes de vie.

L'objectif est de mieux équilibrer les temps d'apprentissages tout au long de la semaine. Aujourd'hui, la France est la mauvaise élève des pays européens avec le plus petit nombre de jours de classe (144 jours) et le plus grand nombre d'heures d'enseignement (864 heures).

Une ouverture sur le monde pour les écoliers angevins

"Pour la Ville, cela représente un investissement important, explique Frédéric Béatse, le maire d'Angers. Mais nous le faisons avec détermination car nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une avancée au service des enfants. En effet, chaque enfant des écoles publiques bénéficiera désormais gratuitement de trois heures trente d'activités hebdomadaires encadrées par des animateurs qualifiés. Nous proposerons des activités complémentaires à l'enseignement et une ouverture au monde à laquelle beaucoup d'enfants n'ont pas accès pour des raisons de temps, d'opportunités ou de moyens."

Les bénéfices attendus de la réforme sont considérables en termes de "mieux vivre l'école". C'est moins de fatigue donc moins d'absentéisme des enfants.

C'est également à plus long terme une meilleure réussite éducative pour un territoire plus dynamique et créatif.

Offrir deux grandes plages d'activités périscolaires gratuites

La Ville d'Angers décide donc de mettre à profit le temps récupéré en fin d'après-midi afin de proposer deux grandes plages d'activités périscolaires par semaine pour chaque enfant. Ce nouveau service aux familles sera gratuit.

Accompagner l'organisation des familles

Afin que l'organisation de la vie des familles ne soit pas perturbée, les horaires de début et de fin de prise en charge des enfants, au sein des établissements scolaires, resteront identiques à ce qu'ils sont actuellement, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Dans ce même esprit, le mercredi midi, la Ville assurera la transition entre l'école et l'accueil de loisirs pour les enfants concernés.

Les Chiffres clés

8 H 45-16 H 45 restent les horaires d'école pour déposer et récupérer les écoliers angevins les lundis, mardis, jeudis et vendredis, quand ceux-ci vont à la cantine et participent aux nouvelles activités périscolaires.

8 h 45 -12 h 15 sont les nouveaux horaires d'école pour le mercredi matin.

24 h d'enseignement hebdomadaires désormais réparties sur 4 jours et demi et non plus sur 4.

3 h 30 hebdomadaires de nouvelles activités périscolaires encadrées par des animateurs qualifiés.

9 336 élèves dans les écoles publiques (rentrée 2012) : 3 834 en maternelle et 5 502 en élémentaire.

72 écoles publiques à Angers : 35 écoles élémentaires et 37 maternelles.

Le nouvel emploi du temps

Deux plages d'activités périscolaires

Chaque écolier angevin bénéficiera désormais de deux grandes plages d'activités périscolaires gratuites chaque semaine. Pour des raisons d'organisation et afin de permettre une bonne répartition des animateurs, la moitié des groupes scolaires sera concernée par les nouvelles activités périscolaires les lundis et jeudis. L'autre moitié le sera les mardis et vendredis. Cette répartition s'inversera d'une année scolaire sur l'autre.



Un autre rythme pour six écoles

À la demande du directeur académique des services de l'éducation nationale, six écoles publiques angevines n'appliqueront pas exactement l'emploi du temps présenté ci-contre. Il s'agit des écoles Robert-Desnos, Voltaire, Montesquieu, Grégoire-Bordillon, René-Descartes et de l'Isoret.

Ces groupes scolaires passeront bien à la semaine de 4 jours et demi mais expérimenteront d'autres horaires sur la base de projets pédagogiques particuliers.

3 h 30 d'activités périscolaires

Quels types d'activités périscolaires ?

D'une école à l'autre, les programmes d'animations pourront être très différents car il s'agira de profiter au maximum des compétences des animateurs et de la présence d'intervenants de proximité dans les quartiers. Le tout, bien évidemment, au maximum en lien avec les projets pédagogiques portés par les écoles.

Les enfants en maternelle auront peu de déplacements à l'extérieur de l'école. Il s'agira de temps calmes, de jeux, de cuisine, d'approches ludiques des sciences, de découverte de l'informatique, d'ateliers de danse ou de musique... L'objectif est également d'apprendre les règles de la vie en société.

Pour les enfants en élémentaire, l'éventail des possibilités est très large : découverte de sports, animations dans les musées, projets scientifiques, activités nature, apprentissage des gestes citoyens, sensibilisation au bon usage des écrans, découverte du patrimoine, initiation à la vidéo...

Qui seront les intervenants ?

La création de deux grandes plages d'activités périscolaires permet à la Ville de conforter les emplois des animateurs actuels et d'en recruter de nouveaux. Les animateurs interviendront généralement dans deux groupes scolaires différents.

Pour encadrer ces nouvelles activités périscolaires, il faudra mobiliser quotidiennement environ 300 animateurs.

La Ville s'appuiera d'abord sur les animateurs déjà présents et qui ont en charge notamment les temps de garderie du matin, de la pause du midi, de l'étude du soir et des accueils de loisirs. Pour atteindre l'effectif nécessaire, la Ville recrute actuellement une centaine d'animateurs supplémentaires.

Un partenariat avec le monde associatif

En complément des animateurs municipaux, la Ville fait appel aux nombreuses structures et associations culturelles, sportives et d'éducation populaire pour intervenir sur ces créneaux. Déjà, plus d'une centaine d'entre elles a donné son accord pour participer, dont soixante-dix clubs sportifs. Et, bien sûr, en partenariat avec les services de l'État, la Ville s'assurera de la qualité des projets proposés par ces associations et structures.

À propos du mercredi

Le mercredi midi : passage en douceur assuré de l'école vers les accueils de loisirs

Les enfants des écoles publiques angevines auront désormais école le mercredi matin. Il s'agit d'heures d'enseignement classique donc obligatoires. L'horaire de début d'école le mercredi matin est fixé à 8 h 45, c'est-à-dire le même que celui des autres jours. La Ville assurera donc également une garderie du matin, de 7 h 30 à 8 h 45 le mercredi, comme c'est le cas les autres jours de la semaine.

Ce qui change, c'est l'heure de fin de cours de cette matinée du mercredi. Elle est fixée à 12 h 15, et non 12 h comme les autres jours de la semaine. Pour permettre aux parents qui récupéreront leur enfant de pouvoir le faire facilement, la Ville assurera de 12 h 15 à 13 h tous les mercredis une garderie gratuite.

De l'école vers l'accueil de loisirs

Quant aux enfants qui iront en accueil de loisirs à partir du mercredi midi, la Ville facilite la vie des parents et assure gratuitement le passage de l'école à cet accueil de loisirs. à noter que le temps de restauration intervient dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Les enfants de classe maternelle resteront sur place. Toutes les écoles maternelles publiques deviendront le mercredi après-midi des accueils de loisirs maternels. Les petits n'auront donc pas à se déplacer ni pour se restaurer, ni pour faire des activités. Ceci permettra d'éviter un déplacement supplémentaire toujours plus compliqué à vivre pour les petits. Si toutefois des parents d'un enfant en maternelle souhaitent le voir rejoindre un autre accueil de loisirs, ils devront assurer le trajet par leurs propres moyens.

Les enfants des classes élémentaires ne resteront sur place que si l'école héberge un accueil de loisirs élémentaire. Sinon, ils seront accompagnés à pied ou transportés en bus vers leur accueil de loisirs à l'issue des heures d'enseignement du mercredi matin. Les enfants des classes élémentaires pourront être emmenés dans un accueil de loisirs municipal ou un accueil de loisirs associatif, tous deux situés à proximité de l'école. Les familles devront choisir vers lequel de ces deux accueils de loisirs, elles souhaitent voir leur enfant orienté.

« Pour le mercredi, notre ambition est claire. Nous voulons limiter au maximum les changements d'habitudes dans l'organisation de la vie familiale. Nous avons notamment pensé aux familles dans lesquelles le ou les parents travaillent. Dans l'immense majorité des cas, le passage à quatre jours et demi ne nécessitera aucun changement notable en termes d'organisation. »

Michel Houdbine, adjoint à l'Éducation, aux Sports et aux Loisirs.

Une solution le mercredi pour les élèves scolarisés dans l'enseignement privé

Les écoles privées comptent 4 000 enfants scolarisés à Angers. Elles ont décidé de ne pas appliquer la réforme à la rentrée 2013, sauf une. Seule l'école privée Bellefontaine fait exception et va passer dès cette rentrée à la semaine de quatre jours et demi.

Pour les familles des enfants fréquentant les autres écoles privées, des réponses seront apportées sur la question des accueils de loisirs du mercredi matin. Tous les accueils de loisirs ne pourront évidemment pas être ouverts le mercredi matin car ils sont souvent hébergés dans des écoles publiques qui seront désormais en fonctionnement. Néanmoins des solutions seront proposées sur toute la ville en s'appuyant sur les accueils de loisirs associatifs.

Ce qu'ils en pensent

« Le projet angevin est un bon projet. Il correspond à l'esprit de cette réforme gouvernementale qui porte une ambition forte au service des enfants et de leur réussite. La proposition angevine redonne plus de régularité dans le rythme de vie et permet de proposer des temps d'apprentissages mieux répartis. Nous mettrons tout en œuvre, mes services et moi-même, pour que sa mise en place soit un succès en septembre. »

Luc Launay, directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

« Réussir enfin à faire bouger les choses dans le bon sens est une chance à saisir. Angers peut être fière d'être une des premières villes à mettre en place cette réforme. Angers est un véritable moteur pour son succès au niveau national. Ici, on croit à la réussite de nos enfants. »

Jean-Jacques Hazan, président national de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)

« Si on saisit bien notre chance, c'est une nouvelle ère qui commence pour l'école. En effet, on décompresse enfin le temps des apprentissages. Et ce temps récupéré sert à mettre en place des activités qui peuvent jouer un rôle très important de passerelle entre ce qui est appris à l'école et leur mise en pratique dans la vie. »

François Testu, professeur de psychologie à l'université de Tours

« Offrir des activités périscolaires en lien avec le projet pédagogique des écoles permettra à nos enfants de découvrir des activités qu'ils n'auraient jamais eu l'occasion de connaître. Partout où ils ont été expérimentés, comme à l'école de l'Isoret à Angers depuis 2009, les nouveaux rythmes de l'enfant ont permis de renforcer les parcours et la réussite scolaires, dans une logique de continuité éducative cohérente et enrichissante. »

Luc Belot, député PS

Retour sur la concertation

La mise en place de cette réforme à Angers est l'aboutissement d'une longue concertation sur les rythmes de vie des enfants. Depuis le début de l'année, les rencontres entre élus, services municipaux, acteurs du milieu éducatif et parents se sont multipliées. Ces derniers n'ont cessé de montrer leur intérêt pour ces enjeux. Pour preuve, le spectaculaire taux de retour du questionnaire que tous les écoliers angevins ont reçu dans leur cartable.

Près de 4 000 formulaires ont été retournés sur les 9 300 envoyés. Chaque famille a pu ainsi poser ses questions et faire des propositions.

Ci-dessous, se trouve une synthèse des principales interrogations, suivies des réponses.

Questions/réponses pratiques

Les nouvelles plages d'activités périscolaires sont-elles obligatoires ?

Les temps périscolaires ne sont pas des temps obligatoires. Il est donc envisageable pour les parents de récupérer leur enfant à la fin du temps de classe à 15 h, soit les lundis et jeudis, soit les mardis et vendredis, selon l'emploi du temps appliqué à l'école. Néanmoins, il est important de rappeler que ces nouveaux temps d'activités ne sont pas de simples temps de garderie mais bien des activités encadrées par des animateurs.

La Ville encourage fortement les parents à inscrire leur enfant à partir de la rentrée prochaine à ces nouvelles activités périscolaires. L'objectif est évidemment de voir les écoliers angevins y participer avec régularité.

Pourquoi proposer le même rythme d'école pour des enfants âgés de 3 à 11 ans ?

Il existe des différences entre les capacités d'écoute et d'apprentissage d'un enfant de 3 ans qui rentre à l'école et celles d'un grand CM2 qui va bientôt partir au collège. Mais si une multitude d'emplois du temps avait été mise en place en fonction des âges, une difficulté supplémentaire de lisibilité de la réforme était à craindre pour les parents. Le choix a donc été fait, en concertation avec les services de l'éducation Nationale, de proposer un seul emploi du temps pour tous les écoliers angevins. La Ville fait entièrement confiance à l'éducation Nationale et aux enseignants pour gérer au mieux les temps d'apprentissages. Concernant les activités périscolaires, les propositions seront adaptées en fonction des âges. Pour les enfants en maternelle, il s'agira plutôt de temps calmes et de socialisation. Pour les enfants en classes élémentaires, beaucoup plus d'activités "mobilisantes" et de sorties seront programmées.

Deux journées comptent encore six heures d'enseignement. Pourquoi ?

À partir de la rentrée prochaine, les élèves auront six heures d'enseignement deux jours par semaine. Dans ce cadre, ils bénéficieront également de cinq matinées régulières, très intéressantes du point de vue pédagogique, et de trois jours d'école avec au maximum 4 h 15 d'enseignement. Ceci marque donc un allègement conséquent. En outre, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale a précisé qu'il encouragerait "les enseignants à dispenser les apprentissages les moins 'mobilisants' sur la sixième heure des deux journées qui demeureront à six heures d'enseignement".

En savoir plus

SUR INTERNET

Informations sur les pages internet dédiées à la réforme des rythmes de l'école sur le site internet de la Ville : www.angers.fr/rythmesdelenfant

UN NUMERO VERT

Un numéro vert sur la question des rythmes de l'enfant est mis à disposition des Angevins au 0 800 490 103, du 17 juin au 19 juillet et du 26 août au 6 septembre, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

ESPACE PRESSE DE LA VILLE D'ANGERS : PRESSE.ANGERS.FR

Contact presse : Corine Busson-Benhammou
02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr